



bulletin



Week Monday 3 June

no 23/91

Semaine du lundi 3 juin

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

COMITÉ DE CONCERTATION PERMANENT

La réunion spéciale du Comité de concertation permanent le 14 mai 1991 a été consacrée à l'examen du projet de document pour le Comité des finances et le Comité du Conseil sur la politique d'avancement au mérite (CERN/CC/1858 - CERN/FC/3430/Rev. 8).

L'Association du personnel a trouvé certains aspects positifs, certains négatifs, et d'autres pas assez précis pour être jugés. Elle a accueilli favorablement la mise en place de filières de carrière couvrant plusieurs grades, tout en soulignant la brièveté des filières des grades inférieurs et l'imprécision de celles des grades supérieurs.

De son côté la Direction a noté l'opposition de l'Association du personnel au ralentissement de l'avancement dans le grade d'extension de carrière (un échelon ne serait accordé qu'une fois tous les deux ans) et à l'impossibilité de passer au grade supérieur dans une filière avant d'avoir atteint l'échelon de recouvrement.

La Direction a déclaré qu'il avait été calculé que le nouveau système pourrait être appliqué moyennant une dépense unique égale à 0,2% des traitements actuels. Concernant le budget annuel pour les avancements, la Direction a déclaré qu'il n'était absolument pas possible de faire de promesses pour les quatre prochaines années, comme le demandait l'Association du personnel. Néanmoins, la Direction s'est déclarée prête à rediscuter cette question ultérieurement.

L'Association du personnel a proposé la création de quatre commissions pour surveiller divers aspects du système. Etant donné que trois d'entre elles devraient formuler des recommandations au Directeur général sur des cas individuels, les représentants de la Direction ont exprimé des doutes quant à l'opportunité de soumettre la composition de ces commissions à l'approbation du Comité de concertation permanent.

Plusieurs autres questions de détail ont été notées, et la Direction s'est engagée à s'en souvenir lors de la

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

The special meeting of the Standing Concertation Committee on 14 May 1991 was devoted to consideration of the draft document for Finance Committee and Committee of Council on merit-oriented advancement policy (CERN/CC/1858 - CERN/FC/3430 Rev. 8).

The Staff Association found some aspects positive, some negative, whilst others were not sufficiently specific to be judged. They welcomed the introduction of career paths covering several grades, while stressing the shortness of the lower paths and the imprecision of the higher ones.

The Management side noted the Staff Association opposition to the slowing of the award of steps in the exceptional advancement grade to once every two years and the impossibility of changing from one grade to the next in the career path before reaching the crossover point.

The Management stated that it had been calculated that the new system could be introduced at a once-and-for-all cost of 0.2% of current salaries. With reference to the annual budget for advancements, the Management said that it was simply not possible to make any promises for the next four years, as requested by the Staff Association. Nevertheless, Management expressed its willingness to discuss this topic again at a later stage.

The Staff Association proposed the creation of four Commissions to oversee various aspects of the scheme. Since three of them would have to make recommendations to the Director-General on individual cases, the Management representatives doubted whether it would be fitting for their membership to be subject to the agreement of the Standing Concertation Committee.

Several other detailed matters were noted, and the Management undertook to bear them in mind when preparing the final version of the document, or when drafting the next document on the procedures and guidelines for the implementation of the scheme, assuming that Council approves the policy.

préparation de la version finale du document ou de l'élaboration du prochain document sur les procédures et directives à suivre pour la mise en oeuvre du système, dans l'hypothèse où le Conseil approuve cette politique.

La prochaine réunion ordinaire du Comité a lieu le 28 mai 1991.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a tenu le 15 mai 1991 sa dix-huitième réunion. A cette occasion il a formulé un avis sur un document relatif au rééchelonnement de la dette de l'Organisation envers la Caisse de pensions que la Direction se propose de soumettre au Comité des finances lors de sa séance de juin.

Le Conseil d'administration partage les propositions exposées dans ce document quant au rééchelonnement de la dette sur une période de 30 ans et au principe de l'annuité fixe aux prix de 1991. Il estime en particulier que du point de vue des liquidités dont dispose la Caisse il n'y a pas d'urgence à demander un remboursement sur une période plus courte.

En revanche, en ce qui concerne le taux d'intérêt à appliquer à la dette le Conseil d'administration s'est déclaré majoritairement en faveur du maintien de la rémunération de la dette à son niveau actuel, soit un taux d'intérêt de 3,5 % au-dessus de l'inflation.

Le Conseil d'administration estime en effet, notamment, qu'un abaissement du taux d'intérêt réel de 3,5 % à 3 % irait à l'encontre de l'objectif à atteindre par la Caisse, consistant à améliorer son rendement brut. Il relève que la dette doit être considérée comme un des éléments de la fortune de la Caisse et qu'à ce titre le rendement de ce poste doit être neutre en termes de performance atteinte, ce qui est le cas si le taux d'intérêt réel est maintenu à 3,5 %.

Il insiste pour que la question de la garantie de la dette, bien que ne faisant pas partie du présent plan de rééchelonnement, soit examinée attentivement, en particulier dans le cadre du groupe de travail sur la réintégration dont le mandat vient d'être élargi.

Dans le souci de parvenir à une solution de compromis équilibrée, il a assorti sa position d'une proposition de rechange qu'il soumet au Comité des finances pour recommandation au Conseil du CERN, en faisant valoir que le maintien du taux d'intérêt réel à 3,5 % devrait rendre possible la prise en charge par la Caisse de ses frais de fonctionnement ainsi que le prévoient ses Statuts et Règlements. Ce point avait déjà fait l'objet d'une explication détaillée dans le compte rendu de la quinzième réunion paru dans le Bulletin hebdomadaire No 13/91 du 15 mars 1991. L'avis du Conseil d'administration sur la question du rééchelonnement

The next regular meeting of the Committee was to take place on 28 May 1991.

GOVERNING BOARD OF THE PENSION FUND

The Governing Board of the Pension Fund held its eighteenth meeting on 15 May 1991. On this occasion, it formulated its opinion on a document relating to the rescheduling of the Organization's debt to the Pension Fund which the Management intends to submit to the Finance Committee at its June meeting.

The Governing Board endorses the proposals set out in this document with regard to the rescheduling of the debt over a period of 30 years and the principle of the fixed annual amount at 1991 prices. In particular, it considers that from the point of view of the Fund's liquid assets there is no urgent need to request reimbursement over a shorter period.

However, regarding the interest rate on the debt, the majority of the Governing Board declared itself in favour of maintaining the return on the debt at its current level, i.e. at 3.5% above inflation.

In particular, the Governing Board considers that lowering the real interest rate from 3.5% to 3.0% would be counter to the Pension Fund's objective of improving its gross yield. The Board points out that the debt must be regarded as one of the components of the Fund's assets and that the return on this item must therefore be neutral in terms of the performance achieved, which is the case if the real interest rate is maintained at 3.5%.

The Board insists that the debt guarantee issue, although not included in the new debt repayment schedule, should be carefully examined, in particular by the working group on reintegration whose terms of reference have just been extended.

With a view to finding a financially balanced solution, the Board linked its position to a *quid pro quo* proposal which it is submitting to the Finance Committee for recommendation to the CERN Council, pointing out that maintaining the real interest rate at 3.5% should allow the Pension Fund to defray its own operating costs as provided for in its Rules and Regulations. A detailed explanation of this matter has already been given in the report of the fifteenth meeting published in Weekly Bulletin No 13/91 of 15 March 1991. The Governing Board's opinion on the debt rescheduling issue will be attached to the document presented to the Finance Committee by the Management.

Having heard an introduction by the Organization's legal adviser, the Governing Board approved a general